65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 595 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 $

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 17 janvier 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 595 relatif au taux du droit de mutation immobilière applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 22e jour du mois de janvier 2024.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier